

Conseil Général **VOSGES** 

# Objectifs du plan de gestion :

Préserver la tourbière et ses espèces :

- Conserver les milieux humides tourbeux et la ceinture forestière
- Favoriser le développement des espèces les plus remarquables







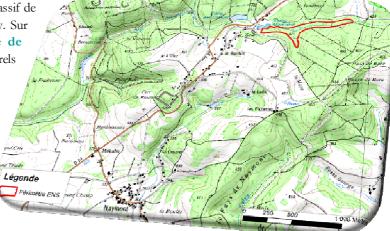


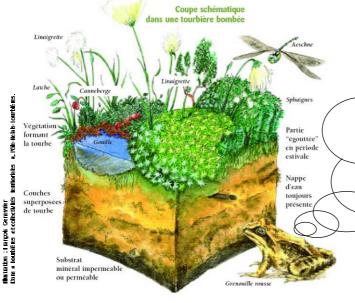


### 1 / Présentation générale

La Commune d'UZEMAIN appartient à la partie gréseuse du massif de la Vôge, en tête du bassin Saône-Rhône, dans la vallée du Côney. Sur ce territoire, le hameau de «Le Roulon» abrite la **Tourbière de Morevoid** qui a rejoint en 2009 le réseau des Espaces Naturels Sensibles du département des Vosges.

La tourbière de Morevoid et sa ceinture de forêts inondées occupe près de 14 ha. Elle accueille une faune et une flore très spécifiques, semblables à celles des pays nordiques. C'est pourquoi il a été décidé de mener une action de protection de ce site sur près de 8 ha, grâce à la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)





### Qu'est-ce qu'une tourbière?

C'est un milieu humide où s'accumulent des végétaux morts. L'eau stagnante crée un milieu dépourvu d'oxygène limitant les processus de décomposition. Cette accumulation de matière organique forme de la tourbe. Cette dernière peut contenir 85% d'eau et jusqu'à 50% de son poids en carbone.

## 2 / Un patrimoine reconnu

Aux niveaux national et régional, plus de 10 espèces recensées sur la tourbière (végétaux, oiseaux, reptiles...) sont protégées au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976.

Au niveau départemental, le site est inscrit à l'inventaire ENS du Département des Vosges sous l'appellation 88\*T78.

Celui-ci a également intégré l'inventaire national des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) sous l'appellation « Etang des Colnots et tourbière de Morevoid à Uzemain », n°410030228.

# Po Roudon

La carte d'État-major (1900) représente le vallon de Morevoid comme un habitat ouvert apparemment cultivé, enserré par les plateaux forestiers. Les étangs ne sont plus mentionnés

### 3 / Histoire du site

Dans les années 50, le site comportait une mosaïque de prés de fauche et de pâturages. A la différence des plateaux aux paysages très agricoles qui le dominent, ce territoire difficilement mécanisable a subi dans les années 60 une déprise quasi-totale qui l'a laissé évoluer librement.

Depuis 2013, afin d'établir une protection pérenne du site, des acquisitions au profit de la Commune d'Uzemain ou la signature de conventions sont négociées avec les propriétaires fonciers. A travers cette démarche, les différents partenaires s'engagent à maintenir l'équilibre écologique du site et à éviter sa dégradation.

### 4 / Les Objectifs de conservation

Il découle de la rédaction du plan de gestion 2012-2018 plusieurs objectifs à long terme, dont deux primordiaux :

- La protection des habitats tourbeux et le maintien d'un fonctionnement hydraulique favorable à la tourbière (pérennité de l'alimentation en eau)
- La conservation des espèces patrimoniales par l'amélioration de la qualité d'accueil des habitats

### 5 / Les habitats et les espèces remarquables

Les milieux tourbeux, les petites mares et les ruisselets acides constituent des zones humides remarquables accueillant une faune et une flore aux affinités montagnardes et boréales, voire arctiques.



Certaines laîches, telles que la Laîche filiforme (à gauche) ou la Laîche bourbeuse (à droite) participent à la formation des tremblants, véritables radeaux de tourbe flottant à la surface de l'eau (au centre). La Laîche bourbeuse fait partie des espèces rares et protégées recensées sur le site.

Papillon protégé en France, le Nacré de la Canneberge (à gauche) est une espèce uniquement présente sur les tourbières à Canneberge (au centre). En effet, les chenilles de ce papillon se nourrissent exclusivement de cette plante. Le Rossolis à feuilles rondes (à droite), plante « carnivore », piège les insectes pour se nourrir.



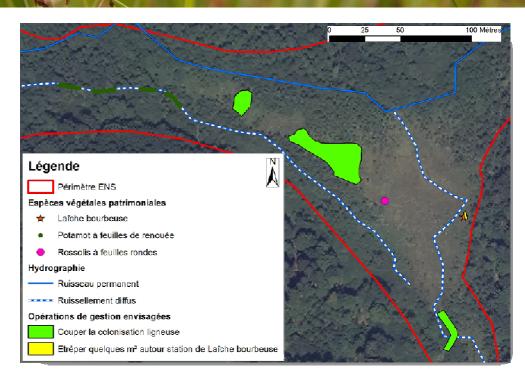


La Linaigrette engainée (à gauche) est surnommée le « coton des tourbières ». Cette plante était autrefois utilisée pour le rembourrage des oreillers. Le Rhynchospore blanc (au centre) vit en compagnie des Rossolis en marges des mardelles acides. Le recensement de la Cordulie arctique s'effectue principalement par la recherche d'exuvies, enveloppes que la libellule quitte au moment de la mue (à droite).

Réalisation : Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, 2013, pour le Conseil général des Vosges Crédits photos : C. Gruber, J-C Ragué, T. Hingray CEN Lorraine

### 6 / Enjeux du plan de gestion

La tourbière de Morevoid se situe à des altitudes très inférieures à celles de ses homologues des Hautes Vosges. Elle partage cependant avec ces dernières des communautés végétales et animales montagnardes, ce qui en fait une zone relictuelle d'un climat plus froid. La partie centrale du site occupe environ 8,5 ha et rassemble l'essentiel de l'intérêt naturaliste (espèces remarquables et habitats tourbeux). La préservation des espèces patrimoniales à faible effectif, en situation d'isolement génétique, ou liées à des milieux pionniers, nécessite des interventions légères de gestion biologique.



### Objectifs du plan de gestion :

- 1. Assurer la protection durable du site en partenariat avec les propriétaires privés et la Commune d'Uzemain
- 2. Assurer la préservation des habitats patrimoniaux et du fonctionnement hydraulique :
  - → Maintenir la pérennité de l'alimentation en eau (qualité et quantité)
  - → Agir sur les milieux forestiers en préservant la forêt de Bouleaux sur tourbe et en encourageant une sylvigenèse douce
  - → Limiter les plantations de résineux
- 3. Assurer la préservation des espèces patrimoniales
- 4. Améliorer la connaissance du site et assurer le suivi des habitats et des espèces



# La politique ENS du Département des Vosges :

Mise en place suite aux lois de décentralisation de 1985 et 1995, la politique ENS a pour but de préserver le patrimoine naturel du département et de transmettre aux générations futures un cadre de vie riche et diversifié. Pour cela, le Conseil général des Vosges soutient financièrement et techniquement des projets initiés par des communes, des communautés de communes ou des tiers. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à conserver à l'ENS sa vocation d'espace naturel pour au moins 15 ans et à faire réaliser un plan de gestion biologique pour le site.

Le Conseil général des Vosges a choisi le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) comme prestataire technique pour l'animation de la politique départementale des ENS. Cette association aux missions reconnues d'intérêt public, œuvre autour de 4 axes d'intervention pour la préservation des milieux naturels remarquables : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.